



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire\*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

## **Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

### **Note du Secrétaire général**

Le soixante-septième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013, a été transmis par le Président de la Commission pour être communiqué aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 6 de la résolution 512 (VI) de l'Assemblée générale, en date du 26 janvier 1952, et au paragraphe 2 de la résolution [67/114](#) de l'Assemblée, en date du 18 décembre 2012. Le texte du rapport de la Commission figure dans l'annexe à la présente note.

---

\* [A/68/150](#).



## Annexe

### **Soixante-septième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

Au paragraphe 2 de sa résolution [67/114](#) du 18 décembre 2012, l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de lui rendre compte de ses efforts, selon qu'il conviendrait mais au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2013. La Commission rappelle le rapport daté du 30 août 2012 ([A/67/343](#), annexe) qu'elle a présenté et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis sa parution.

---